



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION DES FINANCES

#### Rapport sur le préavis n° 39/18

#### Comptes de l'exercice 2018

(Annexe au rapport de la Commission de Gestion sur les comptes de l'exercice 2018)

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à cinq reprises pour examiner les comptes 2018; deux fois le 17 avril et 4 juin entre membres de la COFIN seuls, trois fois soit le 7, 16 et 21 mai avec les municipaux; la séance du 8 mai s'est déroulée en présence de Mme Dominique-Ella Christin, puis de Mr Denys Chevalier, la séance du 16 mai s'est déroulée en présence du Syndic, de Mme Brigitte Goetschmann, boursière et de M. Pierre Busset, consultant et enfin la séance du 21 mai s'est déroulée en présence de Mr Igor Diakoff, puis de Madame Alice Durnat Lévi. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et leurs explications. La COFIN a par ailleurs eu accès au rapport de la fiduciaire Heller sur son contrôle restreint des comptes.

La COFIN s'est concentrée sur les aspects globaux de l'évolution des comptes, sur d'éventuelles spécificités comptables et sur l'analyse des éventuels dépassements de comptes et de leurs annonces.

#### Commentaire général sur les comptes

##### Commentaire préalable.

- La COFIN salue tout d'abord le fait que la commune ait atteint un excédent de revenu de CHF CHF 221'683.-. Elle estime qu'en l'état, la situation financière de la commune est globalement satisfaisante et remercie la Municipalité pour son travail. Elle s'est toutefois penchée en détail sur les comptes et notamment ceux qui ont subi de fortes variations par rapport au budget ou par rapport à l'année précédente. Voici le résultat de ses analyses.

##### Analyse financière.

Le bouclage des comptes 2018 fait ressortir un excédent de revenu de CHF 221'683.-, ce qui constitue une régression de revenu par rapport au CHF 368.825.- de l'exercice 2017 mais un plus par rapport aux CHF 30'104.- budgétés. Le niveau d'autofinancement est de ce fait aussi en baisse de 40% par rapport à 2016 et 25% par rapport à 2017.- à CHF 963'199.-.

Si le total des revenus a augmenté de 11% à CHF 31'989'508.- par rapport à 2017, celui des charges a fait de même avec une croissance de plus de 11% à CHF 31'767'824 par rapport à 2017. Il est à noter que les revenus excèdent de près de CHF 900'000 le montant budgété et celui des dépenses de charges excède lui de près de CHF 700'000 le montant budgété.

En se penchant sur les principales variations de charges entre 2018 et 2017, cette dernière augmentation est due principalement aux postes suivants :

- Compte 130 – Service du personnel et des assurances – une augmentation prévue au budget d'environ CHF 250'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due à une augmentation nette de 4.8 EPT à 24.85 dans le personnel de la commune.
- Compte 180 – Transports publics – une augmentation partiellement prévue au budget d'environ CHF 150'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due à l'augmentation des frais de la ligne de bus 805. Pour rappel, la COFIN a insisté auprès de la Municipalité pour que la LMTP (loi sur la mobilité et les transports publics) soit respectée et que la ville de Nyon participe aux coûts de la ligne 805. Avec l'aide du canton, un montant substantiel devrait être récupéré ce qui permettrait de diminuer nos coûts pour les années futures.
- Compte 352 – Bâtiments scolaire - une augmentation partiellement prévue au budget d'environ CHF 800'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. La part non budgétée de l'augmentation est due à des amortissements supplémentaires non budgétés sur des frais d'étude pour la Cantine et la transformation de l'ancienne administration, ce que soutient la COFIN.
- Compte 430 – Réseau routier – une augmentation prévue au budget d'environ CHF 300'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. L'augmentation est due à des amortissements budgétés sur des frais liés au trottoir de la Bossière.
- Compte 462 – Station d'épuration – une augmentation partiellement prévue au budget d'environ CHF 75'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. La part non budgétée de l'augmentation est due à la Réhabilitation des installations MCR de la station d'épuration selon le préavis 22/18.
- Compte 470 - Port des Abériaux – une augmentation non prévue au budget d'environ CHF 100'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. L'augmentation est due aux travaux de rénovation du terre-plein et des bornes électriques selon le préavis 19/17.
- Compte 610 – Service de Police – une augmentation prévue au budget d'environ CHF 100'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due à l'augmentation de la charge intercommunale pour la Police.
- Compte 720 – Prévoyance sociale - une augmentation prévue au budget d'environ CHF 650'000 a été enregistrée entre 2017 et 2018. Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation de la facture sociale cantonale pour près d'un million, diminuée d'un prélèvement de 600'000 à une provision passée.

Les autres augmentations de charges sont trop faibles unitairement pour être analysées individuellement ici. Il s'agit de dépassements répartis sur un nombre important de comptes. Les dépassements non-budgétés annoncés au Conseil par la Municipalité concernent par ailleurs 20 comptes différents pour un montant total d'environ CHF 257'300.- (contre 29 comptes et CHF 367'021 en 2017). Le nombre et l'ampleur des dépassements se réduisent et leurs annonces sont toutes parvenues au Conseil dans un délai raisonnable ce qui réjouit la COFIN. Elle en remercie la Municipalité.

Après les charges il est intéressant de se pencher sur les principales hausses et baisses de revenus de 2017 à 2018. Voici tout d'abord les hausses:

- Compte 210.4001 - Impôts sur la fortune – hausse d'environ CHF 300'000 entre 2017 et 2018, après avoir eu une baisse d'environ CHF 500'000 entre 2016 et 2017.
- Compte 210.4003 - Impôt à la source — hausse d'environ CHF 150'000 entre 2017 et 2018, après avoir eu une baisse d'environ CHF 500'000 entre 2016 et 2017.
- Compte 210.4011 - Impôt sur le bénéfice net des personnes morales – hausse d'environ CHF 1'800'000 entre 2017 et 2018, après avoir connu une stabilité entre 2016 et 2017.
- Compte 210.4040 - Droits de mutation - hausse d'environ CHF 550'000 entre 2017 et 2018, après avoir eu une hausse d'environ CHF 100'000 entre 2016 et 2017.
- Compte 210.4411 - Part de l'impôt sur les gains immobiliers - hausse d'environ CHF 300'000 entre 2017 et 2018 après avoir connu une stabilité entre 2016 et 2017.
- 210.4412 - Impôt sur les frontaliers - hausse d'environ CHF 200'000 entre 2017 et 2018, après avoir eu une baisse d'environ CHF 100'000 entre 2016 et 2017.

Voici ensuite les principales baisses de revenus de 2017 à 2018:

- Compte 210.4001 - Impôts sur le revenu – baisse d'environ CHF 900'000 entre 2017 et 2018, après avoir eu une hausse d'environ CHF 400'000 entre 2016 et 2017.
- Compte 210.4004 - Impôt spécial étrangers - baisse d'environ CHF 100'000 entre 2017 et 2018, qui a déjà connu une baisse d'environ CHF 200'000 entre 2016 et 2017.

Au total nous avons 6 comptes d'impôts importants pour un montant total d'environ CHF 3'300'000 en hausse entre 2017 et 2018, contre seulement 2 pour un montant total d'environ CHF 500'000 entre 2016 et 2017. Concernant les baisses nous avons 2 comptes d'impôts importants pour un montant total d'environ CHF 1'000'000 en baisse entre 2017 et 2018, contre près de 6 pour un montant total d'environ CHF 1'700'000 entre 2016 et 2017. Comme analysé l'an passé, on constate ici à nouveau que le niveau de volatilité observé d'une année sur l'autre sur les rentrées fiscales mentionnées ci-dessus, indique, que le socle de revenu garanti sur lequel peut compter la commune n'est pas si élevé. Il n'est donc pas à exclure que à la faveur de plusieurs baisses de rentrées tombant dans la même année, la commune n'enregistre à l'avenir à nouveau un exercice négatif, comme celui de 2015.

Lors des auditions de la Municipalité, la COFIN s'est rendu compte que la commune disposait de très peu d'informations quand aux raisons des baisses et hausses d'impôts et que partant, le degré de prévisibilité des évolutions futures est en conséquence également très faible. Comme indiqué dans son rapport de l'an passé, la COFIN constate année après année qu'une partie importante des entrées de la commune repose sur une base ni forcément durable, ni dépendante d'actions menées au niveau communal. Le bénéfice annoncé n'est donc pas une indication d'une tendance mais plutôt un épisode heureux et pas forcément garanti à l'avenir.

La COFIN a toutefois un soucis, relevé dans la partie analyse du préavis 39-19 qui est le niveau trop faible d'autofinancement. Le ratio (de 3.46% en 2018 contre 4.91% en 2017) entre la Marge d'autofinancement (~CHF 963'000) et les revenus nets de la commune (~CHF 27'832'000) est d'ailleurs considéré comme insuffisante dans ce chapitre « analyse » par rapport aux valeurs cibles et aux valeurs moyennes des autres communes vaudoises. Si ce ratio est trop faible il va sans dire que le problème en est la Marge d'autofinancement trop faible et non le niveau trop élevé des revenus nets.

Analysons ici comment l'autofinancement se calcule :

+ Excédent de revenus CHF 221'683.07

+ Attributions légales CHF 403'156.01

+ Attributions supplémentaires CHF 62'966.30

+ Amortissements obligatoires du patrimoine administratif CHF 637'906.00

+ Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif CHF 759'627.60

+ Amortissements du patrimoine financier CHF 239'215.000

-/- Prélèvements aux fonds de réserves CHF (1'361'354.46)

= Marge d'autofinancement CHF 963'199.52

On peut ici facilement désigner les coupables pour ce ratio insuffisant. Notre excédent de revenu est insuffisant d'environ CHF 1'000'000 par rapport aux prélèvements aux fonds de réserves. En d'autres termes, on a ponctionné ce montant de CHF 1'000'000 sur la fortune passée, afin de financer les amortissements des investissements qui ont été consenti par le passé. Avant de lancer ou de valider de nouveaux investissements, il faudra que tant la Municipalité que le Conseil s'en souviennent.

## **Commentaires de détail sur certains comptes**

La COFIN a analysé les comptes un à un y compris les 20 dépassements pré-annoncés et elle n'a pas de remarque particulière sur ces dépassements, qui sont compréhensibles sur le fond et ont été annoncés au Conseil selon les formes prévues entre la Municipalité et la COFIN.

Elle relève juste un fait divers tout à fait improbable mais quand même avéré: la valeur des 920 actions de la Romande énergie holding SA figurant au compte de bilan 9120.100 sont valorisés exactement à la même valeur au 31.12.2017 qu'au 31.12.2018, soit CHF 1'085'600.-. Ceci correspond effectivement à la valeur du titre à la bourse, qui malgré de nombreux changements de valeur durant l'année est revenu exactement au centime près au même niveau que celui à la clôture de l'année passée. Ceci n'avait quasiment aucune chance de se produire mais c'est bien ce qui s'est passé et n'est pas le produit d'une erreur de transcription dans les comptes.

## **Recommandations**

La COFIN invite d'abord la Municipalité à essayer de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les rentrées d'impôts varient. Elle dispose pour ce faire d'outils mais ne semble pas en faire une utilisation très importante. Elle dispose également de personnes de contact

auprès des services compétents mais là aussi il semble que les contacts soient assez rares et ne contribuent pas à éclairer les raisons de ces variations et ainsi mieux prévoir le futur.

Elle invite ensuite le Conseil à faire attention dans ses envies d'investissement à tenir compte de la détérioration des paramètres d'autofinancement, qui sont mauvais depuis quelques exercices et sont liés essentiellement aux investissements consentis.

La COFIN invite enfin la Municipalité à poursuivre sur les bonnes pratiques en matière d'annonce de dépassement budgétaire et, comme elle l'a fait en 2018, à les annoncer dès qu'elles sont connues. Elle rappelle également comme l'année passée l'intérêt de mettre en place un échéancier des dépenses obligatoires et récurrentes d'année en année, de même qu'un décompte des dépenses déjà engagées auprès d'un fournisseur et/ou sur un compte de charge.

## Conclusions

La COFIN a apprécié la poursuite d'un excédent de revenu en 2018. Toutefois, comme indiqué plus haut, le résultat positif de l'exercice 2018 est basé sur des résultats somme toute assez différents en matière de rentrées d'impôts de ce qui avait été budgété. La Municipalité n'est naturellement pas du tout responsable de ces variations, hormis toutefois de leur compréhension. Les charges sous le contrôle de la Municipalité ont quant à elles été bien maîtrisées, ce qu'il faut mettre au crédit de la Municipalité.

Le présent rapport ne contient en général pas de recommandation d'acceptation ou de refus des comptes dans la mesure où, ceci est une prérogative de la Commission de Gestion. Toutefois au vu de l'analyse effectuée dans le présent rapport, les membres de la COFIN souhaitent transmettre le message suivant; les membres de la COFIN voteront à l'unanimité l'acceptation de comptes 2018 en séance plénière du Conseil.

Prangins, le 4 juin 2019

La Commission des Finances

  
Jacques Auberson

  
Claude Favre

  
Daniel Friedli

  
Peter Dorenbos

  
Stefano Rosselet

  
Jean de Wolff  
(Président)